

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,
A LA CHAMBRE DES PAIRS,
Séance du 11 juin.

SUITE.

Les évêques, dis-je, savent que quoique vous soyez très vigilant (vous ne pouvez pas prendre cela pour un reproche) (on rit,) à l'égard des écarts ecclésiastiques, vous n'avez pas pu mettre la main sur le plus petit Jésuite (nouvelle hilarité), afin de le faire traduire, pour la moindre contravention, devant la police correctionnelle. Ils savent donc que les Jésuites sont irréprochables, comme citoyens devant la loi pénale.

D'un autre côté, ils savent qu'ils ne font que ce que font les autres prêtres, c'est-à-dire prêcher et confesser, et peut-être mieux, peut-être plus que d'autres; comment voulez-vous donc que les évêques les sacrifient. Ils ont d'ailleurs, dans l'organe principal du Ministère, sa déclaration comme quoi il n'ignorait pas que par les mesures annoncées on n'atteindrait pas tous les Jésuites, mais que ce serait un avertissement. Eh bien, oui, ce sera un avertissement: il sera compris, et vous verrez, pour les autres, comment désormais les catholiques ne sont que trop avertis de la nature de vos intentions et de vos actes envers eux. Après cela, on croit nous avoir fermé la bouche en disant que les Jésuites ne sont pas l'Eglise.

Personne n'a jamais dit qu'ils fussent l'Eglise. Mais ce qu'on dit, c'est qu'ils sont de l'Eglise, qu'ils sont ses fils les plus dévoués, les soldats les plus fidèles, et qu'on ne peut pas leur faire injure sans faire injure à l'Eglise. Et cela par la raison toute simple qu'on ne peut pas faire injure à ceux qui font le service d'une puissance, qui portent ses couleurs sans faire injure à cette puissance; qu'on ne peut pas faire injure au fils d'une mère sans faire injure à cette mère elle-même; on ne peut pas les retrancher de l'Eglise sans mutiler, pas plus qu'on ne peut retrancher le doigt de la main, la main du corps, sans mutiler le corps tout entier.

De plus, il est de fait qu'aucun institut, dans les temps modernes, n'a été aussi solennellement approuvé, béni, reconnu par l'Eglise; il a reçu au concile de Trente la sanction formelle de l'Eglise universelle; il a été déclaré un institut pieux et approuvé par dix-huit papes; il a été surtout honoré, couvert de la sympathie de l'Eglise gallicane, de l'épiscopat français, au premier rang par Bossuet et Fénelon; il n'y a pas dans le monde un épiscopat qui ait entouré la Société de Jésus d'une protection plus constante que l'épiscopat français. En 1762, un seul évêque sur cent trente, M. Fitz-James, évêque de Soissons, a déclaré que la suppression des Jésuites n'offrait pas d'inconvénients; tous les autres ont exprimé au Roi le désir de les conserver. Aujourd'hui, si l'épiscopat était consulté, comme M. le garde des sceaux est en mesure de le faire, on ne trouverait peut-être pas ce seul évêque pour approuver la suppression des Jésuites, et M. le garde des sceaux doit savoir mieux que personne à quoi s'en tenir là-dessus. On ne me contredira pas.

Après cela, nous vivons dans un temps où il y a une foule de gens qui croient savoir beaucoup mieux que l'Eglise elle-même ce qui lui convient; la plupart du temps ce sont des gens étrangers à l'Eglise, qui ne pratiquent aucune de ses lois, et qui se trouvent d'autant plus à l'aise pour les interpréter et les appliquer. Ceux-là trouvent que les Jésuites pèsent sur l'Eglise; qu'il faut l'en débarrasser pour son plus grand bien. Mais que l'on consulte donc le clergé sur ce joug; je le demande, y a-t-il un seul évêque qui ne les ait pas approuvés là où ils existent, qui ne les voie pas avec sympathie? Pas un seul évêque ne s'est plaint d'eux au pouvoir; pas un seul prêtre, pas un seul curé ne réclame contre eux. Au contraire, ces évêques, qui portent impatiemment le joug des Jésuites, leur offrent un asile dans leur palais, quand il est question de leur expulsion.

Et pourquoi cette sympathie? Parce qu'ils savent bien qu'en attaquant les Jésuites, on en veut à tous les ordres religieux, on en veut à l'Eglise tout entière. Jamais on n'a procédé autrement, et, pour le démontrer, je n'aurai pas recours à des raisonnements; je me bornerai à citer quelques dates, car les dates sont aussi des preuves.

On invoque contre nous trois lois principales pour justifier l'emploi des mesures administratives et de haute police qu'on a déclaré vouloir appliquer aux Jésuites. Je ne parle pas de l'art. 291 du Code pénal; il ne peut être appliqué que par les tribunaux, il ne donne aucun droit à l'administration. On invoque contre nous trois lois principales. Je ne veux pas contester ici leur validité, mais je conjure la Chambre de réfléchir sur leur date.

La première est la loi du 19 février 1790. Quant à nous, nous ne la trouvons pas contraire à la liberté que nous réclamons, mais enfin on l'invoque contre nous. Elle a été rendue par qui, et quand? par la même assemblée qui, six mois après, le 28 août de la même année, a décrété la constitution civile du clergé, c'est-à-dire le schisme, qui a aussi eu force de loi, comme vous savez. Voilà la première loi avec son corollaire naturel.

La deuxième loi qu'on invoque contre nous est celle du 18 août 1792. Remarquez cette date: huit jours après la destruction de la monarchie, le lendemain du jour où fut constitué le tribunal révolutionnaire, quinze jours avant les massacres de septembre. La loi est signée Danton. Il était alors ministre de la justice, et on ne pouvait s'attendre à voir ces actes invoqués cinquante ans plus tard par un gouvernement comme le nôtre. Mais j'en reviens à la date du 18 août. Eh bien, huit jours après le 26 août est intervenue dans la même assemblée une loi qui, par son art. 3, ordonnait la déportation des prêtres qui n'auraient pas prêté serment à la constitution civile, c'est-à-dire au schisme.

Voici cet article: "Passé le délai de quinze jours, les ecclésiastiques non assermentés qui n'auraient pas obéi aux dispositions précédentes seront déportés à la Guyane française; les directeurs de districts les feront arrêter et conduire, de brigade en brigade, aux ports de mer les plus voisins qui leur seront indiqués par le conseil exécutif provisoire, et celui-ci donnera en conséquence des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport des dits ecclésiastiques."

Voici le corollaire de la deuxième loi invoquée contre nous.

La troisième loi est le décret de messidor au 12. Ici le corollaire est plus éloigné, mais il n'est pas moins logique et naturel. Cette loi a été la première de ces mesures funestes que vous déplorez tous, j'en suis sûr, et qui ont conduit le même pouvoir qui l'avait rendue à mettre la main sur le chef de l'Eglise, et à le traîner, lui aussi, de brigade en brigade jusqu'à Fontainebleau, après avoir envahi le patrimoine de saint Pierre.

Ainsi donc, trois lois contre les ordres religieux, et trois conséquences naturelles et évidentes contre l'Eglise; première loi de 1790, suivie du schisme constitutionnel. Seconde loi de 1792, suivie de la déportation des prêtres fidèles à leurs serments. Troisième loi de messidor au 12 suivie de l'envahissement du patrimoine de l'Eglise et de l'emprisonnement du Pape.

Si ces dates ne vous disent rien, sachez bien qu'elles disent beaucoup, qu'elles disent tout au cœur des catholiques; on aurait beau négocier à Rome, cajoler les évêques, on ne viendrait pas à bout de détruire cette évidence de la marche toujours parallèle des attentats contre l'Eglise avec les lois contre les ordres religieux.

Ah! je conçois bien qu'il y ait eu un grand nombre de dupes lors de la suppression des Jésuites, en 1762; je conçois qu'on ait pu faire croire cela à la royauté, à quelques gens religieux, à la papauté même, qu'on pouvait détruire les Jésuites et porter une atteinte semblable à la dignité de l'Eglise sans l'ébranler elle-même. On était alors dans un siècle fort léger et très sûr de lui-même; il y avait des gens très haut placés, comme nous l'a raconté M. de Saint-Priest, qui se moquaient agréablement des catastrophes, dans le style des temps; qui disaient que Jésus était un pauvre capitaine qui avait perdu sa compagnie. Il y en avait d'autres qui croyaient bonnement que moyennant ce sacrifice, on viendrait à bout de sauver la religion et la royauté.

Mais conserver cette illusion aujourd'hui, c'est être vraiment insensé: cela est impossible. Quand on a vu, trente ans après la chute de ces Jésuites, qu'on disait, comme aujourd'hui, aussi compromettants pour le trône et l'autel; quand on a vu, dis-je, et l'autel et le trône, la noblesse, la hiérarchie sociale, les courtisans et la philosophie elle-même tomber dans le même abîme! et chose à jamais remarquable, ceux qui avaient poursuivi avec la plus d'acharnement les jésuites, périrent dans la même catastrophe que ceux qui les avaient lâchement sacrifiés. Il n'y eut rien de plus irrévocablement anéanti par la Révolution que les parlements eux-mêmes.

Oui, ils y périrent aussi les Parlements qui avaient persécuté les Jésuites, les Parlements qui faisaient brûler les bulles du Pape favorables aux Jésuites en même temps que les ouvrages de Jean-Jacques et ceux des autres philosophes; les Parlements qui faisaient, comme on l'a répété ailleurs, bâillonner Laloy, Rouer Calas et Labarre; qui administraient de force les sacrements de l'Eglise, et jugeaient la théologie des Jésuites injurieuse à Abraham, et qui ont pendu en place de Grève un prêtre nommé Ringuet, après avoir subi

la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir tenu des propos séditieux et fanatiques contre le Roi et l'Etat devant sept personnes. Voici l'arrêt du 29 décembre 1762, imprimé par ordre du Parlement lui-même. Ils ont péri sans retour; les Jésuites qu'ils avaient cru immoler sont ressuscités; les Parlemens ne le sont pas, et, grâce au ciel, ils ne ressusciteront jamais. Avis à qui de droit! (Mouvement.)

Voilà ce que nous enseignent l'histoire du passé, je crois que le présent nous donne les mêmes leçons. Soyons sincères, Messieurs, et j'adjure les hommes de bonne foi de me venir en aide et de me prêter le concours de leur autorité.

A qui en veut-on dans cette polémique contre les Jésuites? On en veut, je n'hésite pas à le dire, sans allusion personnelle à qui que ce soit ni ici ni ailleurs, mais en jugeant de haut, avec impartialité l'ensemble de la polémique irrégulière ou anti-jésuitique, on en veut à l'Eglise, aux évêques et au Pape lui-même, qu'on prétend avertir et punir des peines portées par eux contre l'enseignement universitaire. On en veut encore à toutes les congrégations religieuses, car on n'invoque que des lois qui s'appliquent à elles toutes, et non pas séparément aux Jésuites.

Lorsque ces trois lois qu'on invoque et lorsque le Code pénal ont été créés, il n'existait pas de Jésuites, mais seulement des congrégations, c'est donc à elles qu'on en veut, et c'est sur elles, comme on le voit de reste, que retombe le poids de tout cet arbitraire. Mais on en veut surtout à la réaction religieuse elle-même, ou à ce qu'on a appelé ainsi.

Il y a des gens qui constatent, qui louent hypocritement cette réaction pour l'étouffer le lendemain. Mais il y en a d'autres plus sincères qui combattent ouvertement, et je citerai, quoiqu'il soit absent, M. Cousin, qui, le premier l'a signalée ici, en disant dans la séance du 14 août: " Cette réaction à laquelle j'ai le malheur et la honte d'assister." Voilà l'expression dont il s'est servi. Eh bien, j'aime cette franchise, je l'aime en tout et partout, et je remercie M. Cousin de la sienne. Pour moi, Messieurs, qui dis au contraire que j'ai eu le bonheur et la gloire d'avoir assisté à cette réaction, je la connais bien, j'ai fait de mon mieux pour y contribuer, et je crois en connaître la mesure et les dangers. Or, je dis qu'il y a des hommes qui, tant qu'ils ont cru que cette réaction se bornait à écrire de légendes et à faire de l'architecture gothique, l'ont trouvée inoffensive et même digne d'encouragement; mais lorsqu'ils ont vu qu'elle s'emparait sérieusement des âmes et qu'elle les ramenait à la pratique des devoirs chrétiens, ils s'en sont alarmés et indignés. Un de ces professeurs au Collège-de-France, qu'a attaqué dernièrement le rapport de votre commission des pétitions, l'a ouvertement avoué, p. 26 de l'avant-propos de son cours contre les Jésuites:

" Ce que nous supportons avec le plus de peine, c'étaient les tentatives hardies pour corrompre les écoles." Or, vous savez ce que ces messieurs entendent par là. C'est donc pour éviter cette corruption qu'ils ont commencé la guerre contre les Jésuites en 1843, et qu'ils ont fait ces leçons dont les conclusions ont été transportées, en 1845, à la tribune nationale. Maintenant ces mêmes hommes qui ont commencé à la guerre contre eux, la voyant continuée par d'autres qu'eux, attaquent tout autre chose. Et c'est tout naturel.

En effet, si on n'en voulait qu'aux Jésuites, on s'arrêterait à eux. Or c'est tout le contraire qui arrive. On fait maintenant la guerre à tout ce qu'il y a de plus respectable dans l'Eglise, à des hommes qui n'ont jamais été ni réprimandés, ni avertis par l'autorité publique. Ils continuent cette guerre contre la confession, contre le célibat des prêtres, contre la piété même des femmes, contre tout ce qui constitue l'Eglise et son enseignement. Ils ne sont pas les seuls. N'a-t-on pas vu naguère une feuille, qui est l'organe spécial de la Cour et du Ministère, leur défenseur habituel, fouiller dans des traités de théologie, dans cette hygiène morale conservée sous un voile prudent par l'autorité épiscopale, et y fouiller jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un cours d'absécrites qu'elle a traduit en français, qu'elle a mis sous les yeux du public de tout âge, et qui, aujourd'hui même, donne lieu à un procès devant les tribunaux.

Enfin, ce que j'avance ici sur le but moral de toutes ces attaques a été confirmé par des paroles bien expressives, qui sont restées dans la mémoire de tout le monde. On a dit, dans une autre enceinte, que cette affaire des Jésuites n'était que la première difficulté avec l'Eglise, et qu'il faudrait les aborder tour à tour et les résoudre de même; et on a ajouté, pour bien expliquer le sens dans lequel on comptait les résoudre, qu'on n'entendait pas être plus libéral que l'Assemblée-Constituante. Or, l'Assemblée-Constituante vous le savez, a fait la constitution civile du clergé, a produit le schisme. Quand on nous promet un libéralisme comme celui-là, sans que M. le garde des sceaux ait réclamé le moins du monde; quand on ne repousse pas le concours d'hommes qui parlent ainsi, il faudrait être vraiment plus dupes que nous ne le serons jamais pour croire qu'il n'est question, dans toutes ces attaques, que d'une seule corporation religieuse.

Du reste, savez-vous ce qui sortira de jugé de ce débat, de ce grand procès? Ce ne seront pas les Jésuites; car leur procès est fait et jugé depuis bien longtemps, et je vous dirai comment; ce sera la valeur même de nos institutions et de notre législation. On verra si les institutions politiques, si la législation, les droits politiques de la France, sont vraiment des garanties données à la minorité, si elles consacrent les droits du faible et de la justice, ou bien si elles ne sont que des armes pour les passions et les préjugés de la majorité.

Suite et fin au prochain numéro.

Mission de l'Orégon (suite).—Incidents à Ste. Geneviève.—Nouvelles d'Europe.

A peine les missionnaires furent-ils rendus à leur destination, qu'ils commencèrent leurs travaux apostoliques. Ce fut Vancouver qui en eut les premières. Il y avait beaucoup à faire. Plusieurs des engagés avaient presque complètement oublié les principes religieux qu'ils avaient reçus dans leur jeunesse. Les femmes qu'ils avaient prises, étaient ou payennes ou, ce qui était encore pis, baptisées sans l'instruction suffisante. On peut bien s'imaginer que le désordre, la grossièreté des mœurs, l'indécence des usages, répandaient, non seulement dans ce fort, mais encore dans tous les autres, à cet état d'ignorance. Il fallut donc rétablir l'ordre parmi les hommes et les femmes, donner l'instruction religieuse aux uns et aux autres, baptiser les enfants, bénir les mariages et inspirer les vertus chrétiennes. On conçoit qu'il fallut du temps et des peines pour en venir là, et qu'après y avoir réussi, il eut été imprudent de les abandonner aussitôt à eux-mêmes. Les deux missionnaires travaillèrent donc de concert dans ce poste, depuis le 24 novembre, jour de leur arrivée, jusqu'au mois de janvier 1839; où M. Blanchet partit pour aller donner la mission aux Canadiens de Wallamette; pendant que M. Demers passa le reste de l'hiver au fort Vancouver, pour affermir dans le bien ces premiers néophytes. Il serait difficile de décrire avec quel empressement ce poste le reçut. Déjà même, avant l'arrivée des missionnaires, les Canadiens y avaient bâti une chapelle de soixante et dix pieds de long. On a déjà vu avec quelles instances ils avaient sollicité la venue des prêtres parmi eux et avec quelle joie ils les reçurent. L'arrivée de M. Blanchet à Wallamette fut donc une véritable réjouissance. Il n'est pas nécessaire de dire que la mission fut suivie, par tous les habitans du poste, avec tout l'empressement qu'on en pouvait attendre, et que le changement qui y fut opéré, pendant les trois mois que le missionnaire y demeura, est à peine croyable. Hommes, femmes et enfans, tous semblaient rivaliser d'empressement et d'émulation. Aussi M. Blanchet eut-il la consolation de pouvoir y bénir un grand nombre de mariages, avant son départ, et d'y administrer soixante et quatorze baptêmes. La chapelle y fut aussi bénite sous l'invocation de St. Paul, qui lui fut donné pour patron; et c'est pourquoi l'établissement canadien du Wallamette, prend aussi le nom de St. Paul.

Après la mission du Wallamette, ce fut l'établissement du Cowlitz qui eut cette faveur. M. Blanchet s'y rendit au mois d'avril, et n'en repartit que vers la fin de juin. Les fruits qu'il y recueillit furent des plus consolans. Ce fut pendant son premier séjour à ce poste, qu'il eut le plaisir de recevoir douze Sauvages de la Baie Puget, un chef à leur tête, qui étaient venues de plus de quarante lieues, exprès pour le voir et l'entendre. Ce fut à leur occasion qu'il imagina son échelle catholique, qui fut depuis d'un si grand secours dans les missions. Ces Sauvages furent presque comme douze apôtres. Ils étaient restés assez longtemps au Cowlitz pour apprendre quelques-unes des principales vérités de la religion, surtout l'explication de l'échelle dont nous venons de parler, et qui aide si merveilleusement à classer les principaux événemens de la religion, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. De retour dans leur tribu, ils s'empressèrent d'enseigner aux autres ce qu'ils avaient appris et ils réussirent si bien que l'année suivante, M. Blanchet rencontra, du côté de l'île de Whitbaie, des Sauvages qui n'avaient pas encore vu de missionnaires et qui savaient faire le signe de la croix, chanter des cantiques, etc.

Pendant que M. Blanchet évangélisait au Cowlitz, M. Demers alla visiter Nesqually. Il y trouva les Sauvages dans la meilleure disposition et commença à les instruire. Mais le temps ne lui permit que d'y jeter la première semence, parce qu'il lui fallut être de retour à Vancouver au commencement de juin pour y rencontrer les engagés de la Nouvelle-Calédonie et du haut de la Colombie, qui y descendent tous les ans, à cette époque, pour y amener les pelleteries de leurs postes. Comme il y a des engagés de presque tous les postes, et qu'ils y viennent en assez grand nombre, on comprend que c'est une occasion favorable pour en instruire plusieurs à la fois, et qu'il ne faut pas la manquer. Aussi M. Demers, après avoir présumé les Sauvages de Nesqually contre les fausses doctrines, but qu'il s'était seul proposé dans cette excursion, revint-il assez à temps, à Vancouver, pour ne rien perdre d'une si belle circonstance. Il y demeura un mois. Ensuite il partit pour le haut de la Colombie. Il visita Wallawalla, Okanagan, Colville, instruisant et baptisant, tout le long de sa route, les enfans qu'on venait lui présenter et présumant les Sauvages contre les fausses doctrines que les mi-

mistres, établis dans les environs, y semaient tous les jours. Ce voyage dura trois mois, pendant lesquels M. Blanchet prit soin des fidèles de St. Paul du Wallamette, du St. Nom de Jésus de Vancouver et de St. François Xavier du Cowlitz, trois postes qui étaient déjà plus que suffisants pour occuper un missionnaire. Cependant, malgré ses occupations, il partit encore au commencement de septembre pour Nesqually. A peine y fut-il arrivé que les chefs de la Baie Puget, l'ayant appris, s'y rendirent en toute hâte, suivis d'un grand nombre de leurs gens. On peut bien penser que le zèle missionnaire ne laissa point perdre une si belle occasion de semer la parole évangélique dans une terre si bien préparée. Il les instruisit donc avec tout le soin et toutes les peines dont il était capable, sans toutefois négliger les engagés canadiens de ce poste, ainsi que leurs femmes.

Les deux missionnaires vinrent se rencontrer au mois d'octobre, à Vancouver qui, grâce à la politesse et à la complaisance de James Douglas, écuyer, avait toujours été regardé comme le lieu de leur domicile, depuis leur arrivée en 1838. Ils se séparèrent de nouveau le 10, pour aller passer l'hiver chacun dans leur poste respectif, M. Blanchet à St. Paul du Wallamette, et M. Demers à St. François-Xavier du Cowlitz, afin de pouvoir s'occuper de ces établissemens d'une manière plus particulière, durant la saison de l'hiver ou des pluies. Cette première année, ils eurent le bonheur de conférer le saint baptême à 309 personnes.

En 1840, dès que le printemps fut arrivé, les deux missionnaires se réunirent de nouveau à Vancouver, pour se consulter ensemble, et régler leur mission. Aussitôt après, M. Blanchet partit pour Nesqually et M. Demers alla visiter les Tchinouks, qui sont un peu plus bas que le fort Astoria ou fort George, mais sur la rive opposée. Ce fut durant les trois semaines, qu'il passa parmi cette peuplade, qu'un vaisseau américain, chargé de marchandises, de ministres, de fermiers, avec leurs femmes et leurs enfans, entra dans la Colombie, pour la mission Méthodiste. Ils furent aussitôt répandus dans toutes les parties du pays, afin de s'emparer des postes les plus importants. On verra pourtant plus tard que ce secours fut à peu près inutile et que toute cette dépense ne put préserver cette mission de sa ruine.

M. Demers, après avoir passé trois semaines à instruire les Tchinouks, retourna à Vancouver pour y rencontrer les brigades d'engagés de la Nouvelle Calédonie, du haut de la Colombie et de la Californie, qui se rendent tous les ans à ce poste, au commencement de juin, comme nous l'avons déjà dit plus haut. Il en repartit à la fin de ce mois pour aller, de nouveau, visiter les postes de Wallavalla, d'Okanagan et de Colville, comme il l'avait fait l'année précédente, et on pouvait dire du disciple comme du maître: *transiit benefaciendo*. Ce fut alors que le R. P. de Smet, qui ignorait que l'Orégon possédait déjà deux missionnaires, fut envoyé par son supérieur chez les *Têtes-Plates* (mission Ste. Marie). Mais en ayant été instruit, il écrivit aussitôt à M. Demers pour l'informer qu'il allait s'en retourner à St. Louis pour y chercher du secours et qu'il reviendrait l'année suivante avec du renfort. Dans cette seconde mission, M. Demers fut encore trois mois dans son voyage.

Cependant M. Blanchet se rendit à Nesqually. Il y arriva au mois d'avril. Mais à peine y eut-il passé huit jours à instruire les Sauvages de ce poste, que les chefs de la Baie Puget envoyèrent une députation pour le prier de se rendre jusque chez eux. Ne croyant pas devoir les refuser, il se mit en route pour visiter ces peuplades et s'avança jusqu'à l'île de Whitbaie. Ce fut alors qu'il eut le plaisir de rencontrer des Sauvages qui, sans avoir jamais vu de missionnaires, savaient faire le signe de la croix, chanter nos cantiques, etc. et observaient même le jour du Seigneur. C'était les chefs qui leur avaient montré ce qu'ils avaient appris à Nesqually. Cette mission fut des plus fructueuses. Une croix fut plantée, un grand nombre d'enfans baptisés, deux tribus en guerre furent réconciliées et les chefs demandèrent des prêtres pour les instruire davantage. L'Echelle Catholique passait de nation en nation et les *savans* l'expliquaient aux autres. C'était pour eux un *livre divin*.

Les missionnaires, après avoir béni plusieurs mariages et fait encore 104 baptêmes, presque tous dans les mêmes missions que l'année précédente, vinrent se rencontrer vers l'automne à Vancouver, pour aller de nouveau passer la saison du mauvais temps dans leur poste respectif. M. Blanchet se rendit donc à St. Paul du Wallamette et M. Demers à St. François Xavier du Cowlitz. Cette saison n'était pas, pour eux, un temps de repos. Car, outre qu'il fallait y catéchiser les enfans et les nouveaux catéchumènes

qui se trouvaient tous les ans à ces postes, ils étaient encore tout occupés du soin des cultivateurs et de leurs femmes, qui gémissaient de l'absence de leurs pères spirituels, et qui auraient voulu les posséder toute l'année, tant ils étaient avides de la parole de Dieu et désireux de réparer, dans le service du Seigneur, les années qu'ils avaient perdues au service du Démon. Ce fut dans le cours de l'été 1840 qu'un capitaine anglais, nommé Belger, remonta la Colombie, avec son escadre pour en tirer la carte. Il alla ensuite visiter les côtes de la mer, au nord et au sud, de l'embouchure de cette rivière.

Au printemps de 1841, M. Demers fit encore la mission de Vancouver aux brigades, avant de partir pour les postes éloignés. Mais cette fois, sachant que le P. de Smet était attendu chez les *Têtes Plates* qui, comme on se le rappelle, sont à environ 200 lieues de Vancouver, il crut devoir prendre une autre direction. Il se rendit donc à Nesqually, entra dans la Baie Puget, et les chefs le conduisant de tribu en tribu, il pénétra jusqu'au fort Lunglay qui, comme l'on sait, se trouve sur la rivière Fraser, à quelque distance de son embouchure. Une grande moisson l'y attendait. Quelle ne dut pas être sa joie de s'y voir presque aussitôt environné de plusieurs milliers de Sauvages qui, jusque-là, n'avaient coutume de se rencontrer que les armes à la main et pour se faire la guerre ! Comme la circonstance était des plus favorables pour leur annoncer la parole du salut, on peut bien penser qu'il n'y manqua pas. Elle fut si fructueuse qu'ils laissèrent tous baptiser leurs enfans au nombre de 700. Par là, il est aisé de voir combien la moisson était mûre et combien les ouvriers y auraient été nécessaires. Mais malheureusement la disette où en était le pays, ne permettait pas de leur en donner, non plus que de se rendre aux sollicitations des Sauvages de la Baie Puget, qui ne cessaient de demander la résidence d'un prêtre parmi eux.

Pendant que M. Demers recueillait les prémices d'une moisson si abondante, M. Blanchet, de son côté, ne restait point oisif. Après avoir fait faire la première communion au Wallamette, il visita les établissemens de Vancouver et du Cowlitz, s'occupant des adultes et du catéchisme qu'il fallait faire aux femmes et aux enfans de ces postes. Dès le printemps même, il avait visité les Sauvages de la rivière Tlakémar et ceux de la chute du Wallamette qui n'en est qu'à deux milles. Quoique ce fût pour la première fois que ces peuplades entendissent la parole du salut, pas moins de douze familles se séparèrent des Méthodistes, au grand regret du ministre. M. Blanchet les instruisit autant qu'il put, leur montra quelques cantiques, ne les laissa qu'après avoir baptisé leurs enfans et les avoir affermis dans leurs résolutions. Ce fut aussi dans le même été, qu'il alla visiter les Sauvages des Cascades qui, on se le rappelle, sont à près de dix-huit lieues plus haut que Vancouver. Cette mission ne fut pas sans fruit. Les enfans y furent baptisés et plusieurs adultes instruits. Quelques mois après, lorsque Sir George Simpson, qui était allé visiter le pays, se trouvait à Vancouver, on en compta jusqu'à quarante dans la chapelle de ce poste, et à la grande surprise des Bourgeois ils furent en état d'y réciter leurs prières en leurs langues. Sir George visita Wallamette et parut satisfait. Bientôt après, les obstacles à l'introduction d'un plus grand nombre de prêtres dans l'Orégon, furent levés et l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson offrit même *gratis*, sur ses canots, un passage pour dix personnes, y compris deux missionnaires. Ce fut cette même année, 1841, qu'un capitaine Américain, du nom de Walker, remonta la Colombie jusqu'à Vancouver avec son escadre, pour en faire la Carte.

Sir George Simpson visita ensuite la Californie et les îles Sandwich, repassa à Sitka et de là à Londres, après avoir traversé le Kamchatka et la Sibérie par terre.

Le R. P. de Smet fut aussi fidèle à sa parole. Il revint, comme il l'avait promis dans l'automne de 1841 chez les *Têtes Plates*, avec les RR. PP. Point et Mangarini. En conséquence la mission Ste. Marie fut fondée cette même année. Les Sauvages y furent instruits et baptisés et les mariages béni.

L'automne tirant à sa fin, les deux missionnaires de l'Orégon furent obligés de revenir dans leurs postes respectifs pour s'y occuper encore, malgré leurs fatigues, de la desserte de ces postes et surtout des Canadiens.

Ce fut alors qu'ils eurent la consolation d'apprendre, par des lettres qui leur étaient arrivées du Canada, que deux nouveaux missionnaires Canadiens, MM. J. Bte. Zacharie Bolduc et Ant. Langlois, étaient partis par mer pour l'Orégon.

Suite à un prochain numéro.

—Voici ce que nous écrit M. le curé de Ste. Geneviève :

«Les incidents fâcheux sont très communs en Canada, cette année ; je ne crois pas que le Canada, depuis son établissement, ait été affligé en tant de manières qu'il a été depuis le printemps. Un terrible accident vient d'avoir lieu à Ste. Geneviève, de l'île de Montréal. Dimanche, 27 juillet, vers les 5 heures du soir, un gros orage venant du nord-est, est venu fondre sur la paroisse, accompagné d'éclairs, de tonnerres et de grêles, qui ont causé quelques petits dommages aux grains, surtout au jardinage. À une demi lieue de l'église, dans le haut de ma paroisse, un cultivateur, du nom de Théodore Lauzon, venait de faire finir une jolie maison dans laquelle il était depuis quelques jours avec sa famille ; son père, ses frères et sœurs et beau-frères et presque toute sa famille était réunie chez lui pour visiter son logement. Pendant l'orage, deux de ses beau-frères montèrent au grenier pour voir si la couverture était bien étanche ; à peine furent-ils montés, que le tonnerre brisa une partie de la couverture de la maison avec une des chemirées, perça le front du chapeau du nommé Jean-Baptiste Proulx, de la grandeur d'une piastre, lui est descendu le long du corps jusqu'au pied droit, d'où il est sorti par la semelle de sa botte en faisant un pareil trou. Son beau-frère, du nom de Jean-Baptiste Lalonde, a reçu avec lui le coup de mort ; il paraît qu'ils étaient assez près l'un de l'autre. Il paraît aussi que le tonnerre s'est attaché et descendu dans un des coins nord de la maison qu'il a défait ; dans le bas de la maison, il y avait près de quinze personnes y compris les enfants, qui toutes ont été renversées. Le nommé Joseph Lauzon, qui était assis dans un berceau près du lit, qui se trouvait dans l'angle détruit, avec un enfant dans ses bras ou sur ses genoux, a été tué. L'enfant n'a point reçu de mal. François Lauzon, père et grand-père, qui se trouvait assez loin de son fils, a eu les cheveux brûlés, ainsi que l'épaule gauche et une grande partie du corps jusqu'aux jambes, il est hors de danger. Le propriétaire, Théodore, a reçu une légère blessure au front. Les femmes, au nombre de quatre, n'ont reçu aucun mal, ainsi que les enfants. Les hommes, au nombre de cinq, trois ont été tués et les autres blessés. Les morts sont Jean-Baptiste Proulx, de l'île Bizard, Jean-Bte. Lalonde, de Ste. Anne, et Jos. Lauzon de Ste. Geneviève. Les blessés, François Lauzon et Théodore Lauzon.»

« Dans la partie de ma paroisse appelée Saragai, bas de Ste. Geneviève, une grange est devenue, ces jours derniers, la proie des flammes. Il est tout probable que c'est l'œuvre d'un incendiaire, parce qu'à dix heures du soir plusieurs personnes, ainsi que le propriétaire, sont passées à quelque distance du bâtiment sans apercevoir aucune trace de feu, et à onze heures tout était brûlé. Cet habitant a perdu toutes ses voitures, ses harnais et ses charrues, etc. cinq cochons, une vache et son veau. Les habitants se sont portés avec zèle à lui faire une grange neuve qui est déjà debout.

« Ces incidents ont produit de grandes sensations dans ma paroisse. Je ne doute pas que plusieurs en feront des sujets de méditation, qui les feront rentrer en eux-mêmes pour enfin prendre la voie étroite, qui seule peut conduire au vrai bonheur.»

—Le steamer *Cambria*, parti de Liverpool le 19, est arrivé à Boston mercredi dernier, c'est-à-dire en onze jours et demi. Les nouvelles, qui sont de 15 jours plus récentes, sont arrivées à Montréal samedi. Il y a plusieurs incidents qui ne manquent pas tout-à-fait d'un certain intérêt ; mais comme ce sont presque tous des faits isolés et qui ne nous paraissent nullement capables de compromettre la tranquillité générale, nous ne les publierons qu'à mesure que l'espace nous le permettra. Nous constaterons seulement en passant que l'Irlande est toujours comme sur un volcan, et qu'un meurtre et une collision entre des soldats de police et des paysans, avaient causé beaucoup de fermentation dans les esprits de l'un et l'autre parti. En France, c'est la mission de M. Rossi, qui est presque l'unique sujet de la polémique des journaux. Quoique le gouvernement français n'ait pu obtenir du Pape qu'un refus absolu d'intervenir dans la question des Jésuites en France, cependant il paraît que le supérieur général, le R. P. Roothaan, avait consenti, à la sollicitation du diplomate Rossi, d'y faire fermer les maisons et les noviciats de la société. Nous donnerons les détails de cette pénible affaire dans notre prochain numéro.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.
DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

Rhétorique.

Excellence.—Prix A. Lacombe. Accessit ex æquo A. Archambeault

et U. Desmarais.

Discours français.—Prix 1er. U. Desmarais ; 2d. C. Beaulieu. Accessit 1er. L. Lesage ; 2d. U. Archambeault ; 3me. U. Dupras.

Discours latin.—Prix 1er. U. Desmarais ; 2d. A. Lacombe. Accessit 1er. A. Archambeault ; 2d. ex æquo U. Dupras et U. Archambeault ; 3me. C. Beaulieu.

Vers français.—Prix 1er. T. Juneau ; 2d. L. Lesage. Accessit 1er. O. Desorci ; 2d. ex æquo G. Mount et U. Desmarais.

Version.—Prix 1er. A. Archambeault ; 2d. ex æquo U. Dupras et U. Desmarais. Accessit 1er. A. Lacombe ; 2d. C. Beaulieu ; 3me. T. Juneau.

Vers latins.—Prix 1er. O. Desorci ; 2d. ex æquo A. Lacombe et U. Archambeault. Accessit 1er. ex æquo U. Desmarais et L. Lesage ; 2d. C. Beaulieu.

Prix de Rhétorique.—Prix O. Desorci. Accessit G. Mount.

Histoire d'Angleterre.—Prix C. Beaulieu. Accessit ex æquo A. Lacombe et U. Desmarais.

Géographie.—Prix C. Auger. Accessit C. Beaulieu.

Belles-Lettres.

Excellence.—Prix X. Biron. Accessit ex æquo J. Bricot et Z. Poulin. Narration française.—Prix G. St. Amand ; 2d. S. Théberge. Accessit 1er. Z. Poulin ; 2d. F. Bourgeault ; 3me. H. Morin.

Thème latin.—Prix 1er. J. Michon ; 2d. F. Bourgeault. Accessit 1er. Z. Poulin ; 2d. ex æquo X. Biron et J. Bricot ; 3me. J. M. Lapierre.

Vers français.—Prix 1er. G. St. Amand ; 2d. Z. Poulin. Accessit 1er. S. Morin ; 2d. J. Laporte.

Vers latins.—Prix 1er. G. St. Amand ; 2d. T. Michon. Accessit 1er. Z. Poulin ; 2d. H. Morin.

Version.—Prix 1er. X. Biron ; 2d. Z. Poulin. Accessit 1er. T. Michon ; 2d. H. Morin.

Prix de Belles-Lettres.—Prix E. Rocque. Accessit 1er. J. M. Lapierre ; 2d. T. Michon.

Histoire de France.—Prix ex æquo S. Théberge et J. M. Lapierre. Accessit T. Michon.

Géographie.—Prix H. Morin. Accessit 1er. S. Théberge ; 2d. ex æquo F. Bourgeault et J. Laporte.

Méthode et Versification.

Excellence.—Prix F. Dugas. Accessit L. Beaulieu.

Version.—Prix 1er. L. Beaulieu ; 2d. L. Leblanc. Accessit 1er. A. Paquet ; 2d. F. Dugas ; 3d. L. Sylvestre.

Thème.—Prix 1er. A. Paquet ; 2d. L. Beaulieu. Accessit 1er. F. Dugas ; 2d. D. Clément ; 3me. L. Leblanc.

Vers latins.—Prix 1er. L. Beaulieu ; 2d. F. Dugas. Accessit 1er. ex æquo A. Paquet et D. Clément ; 2d. L. Leblanc.

Histoire moderne.—Prix F. Dugas. Accessit J. Chevalier.

Mythologie et analogie de la fable avec l'histoire Sainte.—Prix L. Beaulieu. Accessit 1er. D. Clément ; 2d. L. Desroches.

Géographie.—Prix L. Sylvestre. Accessit F. Rochette.

Analyse de l'histoire des Empereurs et du Bas Empire.—Prix L. Leblanc. Accessit F. Dugas.

Syntaxe.

Excellence.—Prix A. Charbonneau. Accessit A. Fautoux.

Version.—Prix 1er. ex æquo D. Laporte et A. Charbonneau ; 2d. ex æquo G. Lesage et F. Bleau ; 3me. T. Chagnon. Accessit 1er. ex æquo X. Laurendeau, A. Fautoux, H. Weeb, M. Boulet et U. Laporte ; 2d. ex æquo J. Latour et P. Beaudoin ; 3me. J. Lafontaine ; 4me. ex æquo E. Leblanc et F. O'Brian.

Thème.—Prix 1er. M. Boulet ; 2d. ex æquo E. Leblanc, A. Charbonneau et J. Latour ; 3me. P. Beaudoin. Accessit 1er. ex æquo A. Fautoux, M. Barret et U. Laporte ; 2d. D. Laporte ; 3me. ex æquo T. Chagnon et X. Laurendeau.

Histoire profane.—Prix X. Laurendeau. Accessit H. Latrémouille.

Histoire Romaine.—Prix ex æquo A. Fautoux et J. Latour. Accessit H. Weeks ; 2d. T. Chagnon.

Géographie adaptée à l'histoire profane.—Prix ex æquo M. Boulet et F. O'Brian. Accessit 1er. N. Piché ; 2d. E. Caudère.

Eléments.

Excellence.—Prix X. Breault. Accessit L. Piette.

Version, 1ère. division.—Prix 1er. E. Payet ; 2d. J. Guilbault. Accessit 1er. X. Breault ; 2d. ex æquo A. Picard et L. Piette ; 3me. ex æquo A. Hénault et G. Robillard ; 4me. Médard Caisse.

Thème, 1ère. division.—Prix 1er. X. Breault ; 2d. E. Payet. Accessit 1er. ex æquo O. Chicoine et G. Robillard ; 2d. ex æquo M. Caisse ; et Guilbault ; 3me. L. Piette ; 4me. Z. Dion.

Eléments. 2me. division.

Version.—Prix 1er. J. Martin ; 2d. ex æquo G. Côté et U. Laporte. Accessit 1er. ex æquo J. Duhamel, P. Rondeau et U. Lippé ; 2d. N. Cazabond ; 3me. E. Amiot.

Thème, 2me. division.—Prix 1er. ex æquo J. Martin et J. Duhamel ; 2d. G. Côté. Accessit 1er. N. Cazabond ; 2d. ex æquo L. Jeanson, T. Brien et U. Laporte ; 3me. P. Rondeau ; 4me. E. Plante.

Histoire sacrée pour les 2 divisions.—Prix X. Breault. Accessit ex æquo L. Piette et J. Martin.

Grammaire latine, pour les 2 divisions.—Prix G. Robillard. Accessit 1er. G. Côté; 2d. A. Maguan.

Liste des Écoliers des cours français et anglais qui ont mérité des récompenses. [Ces deux cours, quoique sous les commissaires, font partie du Collège.]

1ère. classe d'Arithmétique.—Prix 1er. J. Ritchot; 2d. ex æquo L. Christin et N. Foret. Accessit 1er. C. Tousignan; 2d. F. Foret.

2d. classe.—Prix 1er. J. Paquet et C. Cusson; 2d. ex æquo D. Foret, H. Bernard et A. Jetté. Accessit 1er. L. Nolin; 2d. E. Nolin; 3me. R. Cunningham.

3me. classe.—Prix 1er. ex æquo L. Armstrong et C. Bazinet; 2d. ex æquo S. Mathieu et L. Raymond. Accessit 1er. G. Raymond; 2d. M. Teller.

4me. classe.—Prix ex æquo H. Girardin, L. Beaudouin, L. Bonin et I. Gosselin. Accessit 1er. G. Laliberté; 2d. U. Picard.

5me. classe.—Prix ex æquo N. Hénault et G. Maguan. Accessit 1er. A. Picard; 2d. J. B. Prévost.

6me. classe.—Prix ex æquo H. Fauteux et J. Plante. Accessit 1er. D. Larose; 2d. G. Martel.

Composition française.

1ère. classe.—Prix 1er. L. Christin; 2d. D. Foret. Accessit 1er. R. Pelletier; 2d. A. Marcent.

2d. classe.—Prix 1er. C. Bazinet; 2d. ex æquo C. Cusson, M. Fortin et L. Armstrong; Accessit 1er. M. Rivet; 2d. L. S. Beaudouin.

3me. classe.—Prix ex æquo J. Cusson et H. Deschêne. Accessit 1er. J. Moreau; 2d. J. B. Prévost.

Histoire du Canada.

1ère. classe.—Prix 1er. ex æquo C. Cusson, A. Marcent et L. Christin; 2d. ex æquo R. Pelletier, H. Bernard et D. Foret. Accessit 1er. C. Tousignan; 2d. E. Archambault.

2d. classe.—Prix 1er. ex æquo C. Bazinet et H. Girardin; 2d. ex æquo L. Lamarche et L. S. Beaudouin. Accessit S. Mathieu.

Histoire de la Constitution du Canada.

Prix 1er. ex æquo L. Christin, A. Marcent et R. Pelletier; 2d. ex æquo D. Foret et H. Bernard. Accessit 1er. J. Ritchot; 2d. C. Cusson.

Histoire de l'Agriculture.

Prix 1er. ex æquo L. Christin, R. Pelletier et H. Bernard; 2d. ex æquo J. Ritchot, D. Foret et A. Ethier. Accessit 1er. E. Archambault; 2d. C. Cusson.

Histoire Naturelle.

1ère. classe.—Prix 1er. ex æquo L. Christin et H. Bernard; 2d. ex æquo R. Pelletier et N. Foret. Accessit 1er. F. Foret; 2d. H. Girardin.

2d. classe.—Prix 1er. A. Marcent; 2d. D. Foret.

Tenue des Livres.

Prix 1er. B. Pelletier; 2d. ex æquo et L. Christin. A. Ethier. Accessit M. Galernault; 2d. L. Raymond.

Liste des Écoliers de l'école anglaise qui ont mérité des récompenses.

1ère. classe, traduction dans les deux langues.—Prix 1er. M. Boulette; 2d. ex æquo Charbonneau et F. X. O'Brian. Accessit 1er. H. Weekes; 2d. E. LeBlanc; 3me. A. Dumas.

Orthographe, 2d. classe.—Prix 1er. T. Chagnon; 2d. A. Ethier. Accessit 1er. M. Leprohon; 2d. A. Jetté.

2d. classe, lecture.—Prix 1er. T. Chagnon; 2d. A. Jetté. Accessit 1er. M. Leprohon; 2d. M. Galernault.

2d. classe, écriture.—Prix 1er. A. Jetté; 2d. ex æquo T. Chagnon et M. Leprohon. Accessit 1er. M. Galernault; 2d. T. Harkness.

2d. classe, traduction dans les deux langues.—Prix 1er. ex æquo T. Chagnon et A. Ethier; 2d. M. Galernault. Accessit 1er. A. Jetté; 2d. M. Leprohon.

2d. classe, Syntaxe, grammaire anglaise.—Prix 1er. A. Ethier; 2d. T. Chagnon. Accessit 1er. M. Galernault; 2d. M. Leprohon.

Géographie.—Prix 1er. A. Ethier; 2d. ex æquo M. Leprohon et T. Chagnon. Accessit 1er. T. Harkness; 2d. M. Galernault.

3me. classe, Orthographe.—Prix 1er. C. Faribault; 2d. F. Lacroix. Accessit 1er. G. Raymond; 2d. L. Raymond.

3me. classe, Lecture.—Prix 1er. Lacroix; 2d. C. Faribault. Accessit 1er. G. Raymond; 2d. L. Raymond.

3me. classe, Traduction.—Prix 1er. C. Faribault; 2d. F. Lacroix. Accessit 1er. G. Raymond; 2d. L. Raymond.

3me. classe, Grammaire.—Prix 1er. F. Lacroix; 2d. C. Faribault. Accessit 1er. G. Raymond; 2d. L. Raymond.

3me. classe, Écriture.—Prix 1er. L. Raymond; 2d. F. Lacroix. Accessit 1er. G. Raymond; 2d. C. Faribault.

4me. classe, Lecture.—Prix 1er. A. Lavallée; 2d. J. Rives. Accessit 1er. S. Brault; 2d. A. Gosselin.

4me. classe, Écriture.—Prix 1er. A. Gosselin; 2d. S. Brault. Accessit 1er. J. Rives; 2d. A. Lavallée.



CANADA.

—La distribution publique des prix des Elèves du Petit Séminaire de Québec a eut lieu hier l'après-midi, en présence de Mgr. de Sydime, du clergé

et de quelques citoyens. Un ami de l'éducation qui a pu assister aux examens des élèves nous dit qu'il n'a manqué à ces jeunes gens et à la gloire de leurs dignes instituteurs que des temps meilleurs, qu'un plus grand nombre de témoins du succès des maîtres et des élèves. Mais on avait annoncé dans les journaux que cette fête littéraire annuelle de notre ville n'aurait pas lieu comme d'ordinaire craignant de détourner les citoyens des pénibles occupations qu'imposent aux uns leurs propres malheurs, aux autres les efforts multipliés qu'ils font pour diminuer le poids de nos calamités publiques; et tout s'est fait dans le silence, pas de musique, point de concerts joyeux. Après la distribution qui s'est faite par Monseigneur, un élève de la classe aînée de Philosophie a pris la parole, et a remercié, au nom de ses condisciples, les généreux prêtres de cette maison, dont la noble tâche est d'instruire la jeunesse du pays. Le vénérable prélat a pris lui-même ensuite la parole et s'adressant à ceux qui paraissaient pour la dernière fois sur l'estrade, il leur a recommandé de se souvenir des bons principes qu'on leur avait enseignés, et leur a souhaité de faire de vertueux citoyens.

Journal de Québec.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

IRLANDE.

—Nous reproduisons, vu l'intérêt qui s'attache à la question de l'enseignement supérieur en Irlande, la traduction textuelle du mémoire adressé au Gouvernement par les évêques catholiques. Ce mémoire a été rédigé conformément aux résolutions prises par le synode et que nous avons déjà publiées.

A. S. E. lord Heytesbury, lord lieutenant et gouverneur-général de l'Irlande.

« Mémoire des archevêques et évêques catholiques romains.

« Les soussignés exposent humblement ce qui suit :

« Ils sont disposés à coopérer, à des conditions raisonnables, avec le gouvernement de S. M. et la législature, à l'établissement d'un système propre à favoriser et à étendre l'éducation académique en Irlande. La position de la population actuelle de l'Irlande prouve jusqu'à l'évidence qu'une grande partie des étudiants appartenant aux classes moyennes sera catholique, et les pétitionnaires, en qualité de pasteurs spirituels, regardent comme étant de leur devoir indispensable de s'assurer, autant que faire se peut, des moyens les plus efficaces de protéger la foi et la moralité des étudiants dans les collèges nouveaux que l'on doit construire pour l'amélioration de leur éducation.

« Une partie des professeurs et autres employés des collèges nouveaux devront être membres de l'Église romaine, et leur moralité devra être dûment constatée par des certificats signés par leurs prélats respectifs. Tous les employés de ces collèges devront être nommés par les membres d'une commission dont feront partie les prélats catholiques des provinces où les collèges seront construits. Les élèves catholiques ne pourraient assister aux cours d'histoire, de logique, de métaphysique, de philosophie morale, de géologie ou d'anatomie, sans exposer leur foi ou leur moralité à des périls imminents, à moins qu'un professeur catholique ne soit nommé à chacune de ces chaires.

« Si un président, vice-président, professeur ou employé de ces nouveaux collèges est convaincu devant la commission d'avoir essayé d'ébranler la foi ou de compromettre la moralité des étudiants dans ces institutions, il sera immédiatement renvoyé par la commission.

« Comme on n'a pas parlé de loger les étudiants dans les collèges nouveaux, il y aura un chapelain catholique pour veiller à l'instruction morale et religieuse des étudiants catholiques romains appartenant à chacun de ces collèges.

« La nomination de chaque chapelain, avec un traitement convenable, se fera sur la recommandation de l'évêque catholique du diocèse dans lequel est compris le collège, et ce même prélat aura plein pouvoir et autorité à l'effet de destituer de ces fonctions ces mêmes chapelains catholiques.

Signé, au nom du meeting, Dr. MURAY, *présid.*

Cette communication a été remise au vice-roi par l'archevêque de Dublin, qui était accompagné de Mgr. Grolly, primat, archevêque d'Armagh, et de Mgr. Mac-Hale, archevêque de Tuam. Son Excellence a assuré Leurs Grâces qu'il allait expédier le mémoire au Gouvernement, et qu'il ne doutait pas que les ministres ne donnassent à leurs observations la sérieuse attention qu'elles méritent. Les journaux de Dublin ajoutent qu'après avoir parcouru ce document, lord Heytesbury a déclaré que, comme le Gouvernement désire prendre tous les moyens propres à conserver la foi et la moralité des étudiants, il ne pensait pas qu'il s'élevât d'objection sérieuse à leurs demandes, si ce n'est toutefois sur la question de substituer à l'intervention du Gouvernement celle d'une commission. La députation se serait retirée satisfaite de l'accueil qui lui a été fait et des promesses qu'on lui a données. On verra, par le compte-rendu de la dernière séance de la Chambre des communes, que sir James Graham a été moins explicite et moins conciliant que lord Heytesbury.

Les évêques d'Irlande doivent se réunir de nouveau le 24 juin au collège de Maynooth.

AMÉRIQUE.

Diocèse de Cincinnati.—Les Catholiques du faubourg de Fulton, à Cincinnati, ont acheté une église bâtie par les Méthodistes; cette église doit être bénite et ouverte au culte dès qu'elle aura été disposée d'une manière convenable pour sa nouvelle destination. *Propag. catholique.*

— Nous voyons dans le *Catholic Telegraph* que onze Religieuses sont arrivées de France pour le diocèse de Cincinnati. Ces Religieuses viennent des communautés de Beaulieu, en France. L'instruction religieuse de la jeunesse étant le moyen le plus efficace de maintenir et de perpétuer la foi, nous sommes heureux de voir s'établir dans les États-Unis de nouvelles colonies d'un ordre qui depuis trois siècles a rendu de si grands services en Europe, sous le rapport de l'éducation des jeunes personnes, et dont les travaux dans le Nouveau-Monde ne porteront pas, nous l'espérons, des fruits moins abondants.

Diocèse de Richmond.—Le premier juin dernier, Mgr. Whelan, Evêque de Richmond, a ordonné deux Prêtres dans sa cathédrale. Ce diocèse, quoique institué depuis long-temps, peut être considéré comme un nouveau diocèse, ayant été pendant un grand nombre d'années privé de premier pasteur. Cet état de choses auquel les circonstances ne permettaient pas de porter remède, et qui explique la stagnation du catholicisme dans la Virginie pendant bien long-temps, a cessé, il y a quatre ans, par la nomination de Mgr. Whelan à cet évêché. Maintenant ce diocèse compte une douzaine de Prêtres dont six ont été ordonnés depuis quatre ans; le catholicisme y est en progrès: un collège et un séminaire ont été ouverts; Richmond a une école tenue par les Sœurs de la Charité; et tout fait espérer que l'État de la Virginie réparera en peu d'années le désavantage de la position où il s'était trouvé sous le rapport religieux.

Diocèse de Louisville.—Le 15 de juin, une église catholique, bâtie en briques, a été bénite à New-Port, petite ville du Kentucky, Cincinnati. La cérémonie a été faite par le R. P. Elet, président du collège des Jésuites à Cincinnati. Le terrain sur lequel est bâtie l'église a été donné par deux Protestants. Cette nouvelle congrégation formée dans une localité où l'on pensait à peine trouver quelques Catholiques, se compose de plus de deux cents membres qui sont Allemands, pour la plupart, et leur nombre augmente tous les jours.

Diocèse de Charleston.—Les Sœurs de la miséricorde qui ont à Charleston un établissement contenant un asile d'orphelins, un pensionnat, un externat, et une école de charité, viennent de former un établissement du même genre à Savannah, en Georgie, pour un asile d'orphelins et une école. Six des Sœurs de Charleston sont parties pour ouvrir ce nouvel établissement.

Diocèse de Détroit.—Les habitants du village de Bertrand, dans le Michigan, après avoir bâti une église, se sont réunis pour acheter un terrain considérable sur lequel ils se proposent de faire bâtir, pour y appeler des Sœurs de la Croix venues de France dernièrement. L'acte d'acquisition a été fait au nom de la communauté. Les Protestants ont contribué aussi bien que les Catholiques à cette œuvre d'utilité publique.

Diocèse de Vincennes.—Les frères de St-Joseph, venus d'Europe il y a quelques années, et qui ont un magnifique établissement à Southbend, vont ouvrir un noviciat à Indianapolis, capitale de l'Indiana. Cette congrégation paraît prendre tout-à-fait faveur dans le Nord de l'Indiana et le Michigan.

Diocèse de Chicago.—Le 29 juin, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, une nouvelle église a été dédiée sous l'invocation de ces glorieux Apôtres, à Alton, ville des Illinois, située sur le Mississipi.

Territoire Indien.—On lit dans un rapport présenté au gouvernement général à Washington, par Thomas Harvey surintendant des affaires des Indiens, à St-Louis :

Les Catholiques ont une école de garçons et une école de filles attachées à leur mission de *Sugors-Greek*, chez les *Pottowatomies*, sous la direction du Révérend M. Verheydt. L'école des filles est conduite par cinq Dames de la société du Sacré Cœur. Elles ont de soixante à soixante-dix jeunes filles. Plusieurs d'entr'elles sont élevées et entretenues par la communauté. L'école n'a d'autres ressources que les Religieuses même et la générosité de leurs amis. Il est à regretter que leur position ne leur permette pas d'étendre leurs opérations sur une plus vaste échelle; elles tiendraient surtout à avoir des appartements pour placer des métiers, et former, à toute espèce de travaux convenables à leur sexe, les jeunes filles dont les progrès sont vraiment étonnants. On ne peut trop admirer les sacrifices que se sont imposés ces femmes distinguées, en renonçant à toutes les douceurs de la société, pour améliorer le sort des Indiens. L'école des garçons compte soixante élèves dont on est également très-content.

LA FIDÉLITÉ BENIE.

VI.

RUFINE fut appelée à son tour; on l'interrogea sur l'histoire de Marie. Ce qu'elle dit se trouva d'accord avec le récit de la fille d'Eudémon.

L'étonnement des maîtres de la maison augmenta encore, lorsque Rufine ajouta :

« Pour moi, je ne dois pas me plaindre; car il y a long-temps que je suis esclave; mais c'est sur Marie que je gémissais, sur Marie, dont j'ai servi les parens! Jamais je ne cesserais de verser des pleurs sur son infortune. Je chercherai toujours à adoucir la dureté de son sort, en la servant et en l'honorant comme ma maîtresse. »

Bientôt cette histoire fut connue dans toute la ville. Depuis long-temps déjà, on s'était attendri sur la douce Marie, dont l'aimable innocence touchait tous les cœurs. Mais lorsqu'on connut toute son

histoire, on ne sut plus ce qui devait davantage exciter l'admiration ou le malheureux sort de Marie, ou la fidélité sans exemple de Rufine.

Rufine et Marie devraient être libres! Toute la ville devrait avoir honte de retenir la vertu esclave! Telle était l'exclamation générale: les riches le disaient aussi. Mais ce n'était que de belles paroles, qu'un acte de charité eût dû réaliser. Les maîtres de Marie et de Rufine désiraient aussi sincèrement leur liberté; mais ils souhaitaient bien plus ardemment une grosse somme pour le prix de sa rançon.

Les pauvres de la ville, dont la plupart étaient craignant Dieu, les eussent bien volontiers secourus; mais la pauvreté n'est riche que de ses souhaits. Oh! si notre évêque était ici! rien ne lui coûterait pour racheter la vertu de la servitude! Tel était le cri des pauvres.

Ce n'était pas sans raison qu'ils s'exprimaient ainsi. Théodoret (1) était un pieux évêque, aussi célèbre par sa vertu que par sa science. C'était un pontife selon le cœur de Dieu, qui souffrait généreusement la persécution, pour l'amour de la Foi. Jésus était son unique bien; aussi prodiguait-il, avec une pieuse largesse, les biens de la terre, à ses frères malheureux et indigens. Ce saint homme était alors occupé de courses apostoliques; les pauvres souffraient beaucoup de l'absence de leur père; cependant ils désiraient surtout son retour pour le soulagement de Rufine et de Marie.

La fidélité envers Dieu est le fondement et le gage de la fidélité envers les hommes. Rufine, dans sa condition d'esclave, en donnait un grand exemple. Il était réservé aux soldats, qui occupaient la ville de Cyr, d'en donner un autre non moins mémorable.

Ces généreux guerriers se montraient aussi zélés pour remplir leurs devoirs de chrétiens, que pour s'acquitter des obligations de leur état. Bien différens de ceux qui pensent que quand on est soldat, on n'a plus à s'occuper de Dieu ni de son âme, ni de la pratique de la vertu, ils édifiaient la ville de Cyr par leur piété, par l'intégrité de leurs mœurs, et par leurs bonnes œuvres.

Dignes émules des Maurice, des Exupère, des Candide et de ces vaillans chrétiens, qui, célèbres par leur bravoure dans les combats, le furent bien plus encore par leur héroïque fidélité au Seigneur, ils eussent sacrifié mille fois leur vie plutôt que de trahir leur Foi.

Ils entendirent parler, comme les autres, de la vertu de Rufine et de Marie; et dès qu'ils connurent la somme qu'on exigeait pour leur affranchissement, ils n'attendirent point l'arrivée de l'évêque; ils se cotisèrent entre eux, et vinrent déposer l'argent entre les mains du maître des deux esclaves, qui les rendit à la liberté, mais qui, à leur prière, les conserva dans sa maison jusqu'au retour de l'évêque.

Toute la ville fut touchée de la belle action des généreux guerriers. Les riches furent confus de n'avoir point fait cette œuvre de charité, qui leur eût été si facile. Maintenant que d'autres en avaient le mérite et la gloire, ils eussent volontiers sacrifié le double, pour se rendre les libérateurs de Marie et de Rufine.

VII

Le pieux évêque arriva. On se hâta de lui raconter le sort de Marie et de lui peindre la noble fidélité de sa compagne. On lui fit connaître aussi la belle action des soldats. La douleur que Théodoret ressentit de l'infortune de Marie, fut adoucie par la joie qu'il éprouva au récit de la conduite de Rufine et des soldats chrétiens. Il se chargea aussitôt de ce qui restait à faire encore pour les deux nouvelles affranchies.

Il existait alors des Diaconesses; c'étaient des femmes pieuses qui se livraient à de saintes occupations pour le culte du Seigneur, l'ornement des églises, et le soulagement des pauvres. On pouvait à juste titre les comparer à des religieuses. Elles vivaient en communauté. L'évêque y fit entrer Rufine et Marie.

Elles vécurent heureuses dans cette maison de salut. De même que deux belles roses fleurissent en sûreté dans un jardin clos: ainsi ces deux vierges chrétiennes ornèrent leur âme, dans ce saint asile, de toute la beauté, de la vertu. La rosée de la grâce descendit sur elles avec une nouvelle abondance, et les exemples de la communauté accrurent leur piété et leur ferveur.

Souvent Marie disait à Rufine :

« Oh! vois, comme Dieu a déjà récompensé ta fidélité. Elle a appelé sur toi et sur moi la bénédiction du ciel; je ne te remercierai jamais assez; je ne t'aimerai jamais assez. Tu es mon bonheur en Dieu. »

Toutes deux eussent goûté une paix inexprimable, si Marie n'eût pas eu à regretter son père. Rufine aussi pleurerait le père de Marie qu'elle aimait sincèrement, comme son ancien maître. C'était le

(1) Théodoret d'Antioche gouverna l'église de Cyr, de 428 à 437.

seul nuage qui obscurcissait leur bonheur ; car la bonté de Dieu avait dissipé toutes leurs autres peines, aussi promptement que le soleil dissipe les nuées de la tempête.

Ainsi, une douleur calme, quoique profonde, affligeait Marie ; cette âme vraiment vertueuse ne pouvait oublier son père, et ne pouvait jouir de la félicité, en pensant au sort probable du malheureux Eudémon ! Le pieux évêque la consolait souvent. Il lui disait :

« Dieu, par la fidélité de Rufine, a bien amené les choses au point où elles sont, pourquoi ne pas espérer qu'il couronnera cette fidélité par un dévouement admirable ! Pourquoi ne pas espérer qu'il accordera encore ici bas une plus douce récompense à votre amour filial ? Si, au contraire, votre père vit là haut dans l'éternité, ne devez-vous pas penser qu'il y jouit de la béatitude infinie, au milieu des anges et des saints ?

« Il a souffert, comme vous, pour l'amour de Jésus-Christ et de la justice. Il a osé proclamer le saint nom de Dieu, devant le plus terrible de tous les hommes, devant Censéruc ; c'est pourquoi Jésus ne l'aura pas renié devant le meilleur des pères, devant son Père céleste. Pourquoi pleurez-vous donc sa mort ?

« Ne dites-vous pas vous-même que ce serait pour vous une consolation d'apprendre son sort, quel qu'il soit. Dieu, ma fille, aura soin que tôt ou tard vous soyez informée de la vérité. Si ce n'est ici bas, ah ! réjouissez-vous dans le Seigneur ; les fidèles confesseurs de la Foi se retrouvent dans le ciel.

« En attendant qu'il plaise à Dieu de vous révéler ses desseins vous devez tout abandonner aux soins de sa Providence, et vous en rapporter entièrement, avec patience et résignation, à sa paternelle volonté. Dieu exige cela de ses enfans. Nous prouvons par là notre amour filial envers lui. La soumission à la volonté de Dieu est une source de consolation qui ne tarit jamais. La volonté de Dieu est le sein paternel, sur lequel nous trouvons le véritable repos.

« Que Dieu soit, ma fille, votre grande et éternelle consolation ! Si vous êtes privée de celui qui vous a donné le jour, vous avez votre Dieu, qui est encore plus votre père. Ayez toute votre joie en ce père, qui est partout avec vous, et dont le péché seul peut vous séparer. Dieu veut voir maintenant s'il a la première place dans votre cœur. C'est dans l'adversité que nous pouvons prouver si nous nous réjouissons plus en Dieu qu'en toute autre chose. Cette joie en Dieu seul, c'est l'or qui doit briller dans le creuset de la tribulation.

« Il est possible que votre père vive encore, il est possible même qu'il soit heureux. Dieu peut bien l'avoir récompensé, comme il vous a favorisé, en bénissant la fidélité de Rufine. Peut-être aussi que dans les jours de son nouveau bonheur, il ne lui manque que vous, comme il ne vous manque que lui. Ce qui vous manque, ce qui lui manque ; celui qui a créé l'amour paternel d'Eudémon et votre amour filial, le sait. Il accordera à votre fidélité réciproque, j'en ai la douce espérance, le bonheur de vous revoir encore ici bas.

« Adressez-vous à lui par la prière ; mais n'oubliez jamais la chose principale ; c'est qu'avant tout, nous devons être soumis à sa volonté sainte ; c'est que nous ne devons désirer et espérer sur la terre autre chose, que l'accomplissement des desseins de sa Providence, pour le salut de nos âmes. Dans la conduite des événemens humains, la bonté divine dirige tout vers ce point fondamental.

« Si Dieu voulait à présent que votre père ne vous pressât plus sur son sein, que vous ne pussiez plus vous jeter dans ses bras, ce serait pour votre bien et celui d'Eudémon ; car tout ce que Dieu veut, ne tend qu'à notre véritable bonheur. Ah ! ma fille, pouvez-vous vouloir plus que votre salut et celui de votre père ? »

VIII.

Ces paroles, sortant de la bouche d'un pontife si pieux et si vénérable, produisirent un grand effet sur le cœur de l'innocente Marie. Elle s'abandonna plus que jamais aux décrets de la Providence ; elle mit sa joie dans le Seigneur ; elle se reposa tranquillement dans son amour ; mais le pieux souvenir de son père ne s'éteignait jamais en elle, et le désir de le revoir, subordonné aux décrets du ciel, occupait souvent son âme. Le serviteur de Dieu lui disait qu'elle devait continuer à prier ; que Dieu ne laisserait pas inutile chaque soupir de son cœur.

Marie conformait sa conduite aux sages instructions du Pasteur ; Rufine toujours fidèle à imiter et à accomplir tout ce qui était bien, s'associait à toutes les bonnes œuvres de Marie ; elles visitaient souvent ensemble Jésus-Christ, à l'église, où il se tient humblement caché dans le très-saint Sacrement ; là elles priaient avec la ferveur des anges.

Marie disait :

« Dieu, Fils du Père éternel, vous qui êtes descendu du ciel sur

la terre, pour l'amour de nous, je vous adore dans le saint Sacrement de l'autel, comme Dieu et comme Homme. Daignez, Seigneur exaucer la prière de votre enfant. Menez-moi vers votre Père céleste. Conservez-moi l'innocence du cœur ; embrasez de plus en plus mon âme de votre amour.

« Je ne vous ai pas invoqué avec autant de ferveur à Carthage, que je le fais à Cyr. Le malheur apprend à prier. Soyez loué, ô mon Dieu, de ce que vous m'avez envoyé ces maux. Ils ont été pour moi d'un plus grand avantage, que toutes les douceurs de la maison paternelle, et toutes les délices de la prospérité.

« Les richesses de mon père, sur la terre, m'eussent peut-être corrompue. Elles auraient pu me rendre pauvre en vertu, à cause du luxe et de l'orgueil. Soyez à jamais loué de ce que vous m'avez enlevé ces biens si dangereux. Faites, ô Jésus, que mon cœur n'en ait pas le moindre regret ; faites aussi que mon père supporte la privation, pour votre amour.

« O mon Dieu, si tels sont les desseins de votre miséricorde, accordez-moi la grâce de revoir mon père ici bas. Réunissez-nous, si telle est votre sainte volonté, pour vous-aimer et vous servir ensemble. On peut ici, en votre divine présence, vous demander tout avec une confiance entière. Vous nous entendez partout, à la vérité ; mais c'est surtout en ce saint lieu, c'est surtout devant votre saint tabernacle, qui est le trône de votre bonté, que vous vous montrez plus disposé à exaucer nos vœux. »

L'évêque lui avait recommandé de se présenter souvent à la sainte table. C'était pour Marie un grand bonheur que de lui obéir. Les jours de communion étaient pour elle, les plus beaux jours, et elle trouvait dans la sainte Eucharistie, une source inépuisable de consolations.

Toute la ville était édiflée lorsque Marie et Rufine participaient au Pain des anges : et il eût été difficile en effet, de ne pas être ému, en voyant la touchante modestie et la fervente piété des deux vierges chrétiennes.

Marie, dans ces heureux momens, n'oubliait pas son père. Elle le recommandait à Jésus qu'elle possédait dans son cœur, et la pieuse Rufine s'unissait à elle, pour demander la conservation et le salut d'Eudémon.

Suite à un prochain numéro.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

D'E. R. FABRE & CIE.

RUE ST. VINCENT, N^o. 3.

Les Soussignés, très-reconnaissans pour l'encouragement qu'ont bien voulu leur accorder leurs nombreuses pratiques, ont l'honneur de leur annoncer qu'ils ont fait faire des améliorations considérables à leur LIBRAIRIE et ils osent se flatter que l'empressement qu'ils mettront à les servir, l'exactitude et la ponctualité avec lesquelles ils exécuteront les ordres qui leur seront confiés, de continuer à mériter leur confiance et celle du public en général.

Ainsi, pour répondre à l'encouragement qu'ils reçoivent pour la vente des Livres à l'usage des écoles élémentaires, ils viennent d'en réduire les prix, comme suit :

Syllabaires des écoles chrétiennes	3s.	la douzaine.
Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien, avec les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne	18s.	“ “
Grammaire des Frères	15s.	“ “
Exercices Orthographiques mis en rapport avec la :		
Grammaire	20s.	“ “
Arithmétique des Frères	15s.	“ “
Géographies “ avec 6 Cartes	18s.	“ “
Abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada à l'usage des Frères	12s.	“ “
Alphabets doubles	2s. 6	“ “
Petits Catéchismes	2s. 6	“ “
Instructions de la Jeunesse	16s.	“ “
Testaments	15s.	“ “
Psauteurs de David	12s.	“ “
Grammaires de l'Homond	7s.	“ “

Sur ces prix, (déjà si modiques,) ils feront une remise de 5 PAR CENT pour du COMPTANT.

Outre leur immense collection de Livres, ils ont tout ce qui tient à la fourniture des Bureaux, comme Papiers de toutes les qualités, Registres, Plumes, Encre, Crayons, Oublies, Règles, Canifs, Portefeuilles, Cartes de Visite, etc.

DE PLUS :

Chapeaux français et Bottes, Chaussures françaises pour Dames, Vin de Champagne, Kirsch, Absinth Suisse et Fromage de Gruyère.

E. R. FABRE & Cie.

N. B.—MM. F. & Cie, s'occupent dans ce moment de la distribution de leur nouveau Catalogue général.

Montréal, 5 août 1845.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.
 SATINS DE DIVERSES COULEURS.
 DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
 ORFROIS DE DALMATIQUES
 " " CHAPES.

—DE PLUS—

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
 ÉTOILES PASTORALES " "
 SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CHAMOISI ET NOIR.
 BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
 GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
 FRANGES ET GALONS OR FIN
 " " OR MI-FIN,
 " " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

AVIS.

LES SOUSCRIPTEURS au fond pour le soulagement des Incendies de Québec, qui n'ont pas encore payé leurs souscriptions, sont priés de le faire immédiatement, vu que le comité désire terminer sous peu ses prodés.

Par ordre du comité,
 A. LAROCQUE,

Secrétaire du Comité central et permanent.

10 juillet.

Atelier de Relieur.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,
 RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 Carte Géographique
 DU
 CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procurent dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. —Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
 PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} PRÊTRES.